



**CENTRES PRELEVEMENTS SERVICE : LA REFORME
INDEMNITAIRE POUR LES EQUIPES DE RENFORT NE RENDRA
PAS LE TRAVAIL MOINS PENIBLE DANS NOS SERVICES :
NON A LA SUPPRESSION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE !**

Le 17 février 2014, une grève a été décidée très spontanément au sein des CPS. Malgré une relative impréparation de ce mouvement au niveau national, ce sont 44,22 % des agents de l'ensemble des CPS qui ont été grévistes.

Les revendications portées par les personnels ont été les suivantes :

- le respect des engagements de la Direction Générale, pris lors du dernier groupe de travail, en mars 2012, en terme d'emploi et de moyens (comblement des vacances d'emplois, implantation des postes découlant de la prise en charge de nouveaux départements, création d'emplois aux CPS Relais, nouveaux casques plus performants)

- le maintien de la prime de CPS et du régime de renfort pour les équipes en Relais

- l'arrêt de la gestion de Gaïa par les CPS

- l'adaptation des normes SEPA et leur gestion au sein des CPS, avec de réels moyens humains et matériels

- le déploiement d'un parc informatique performant

- l'application des préconisations de l'étude ergonomique

Les agents réclament la réouverture d'un groupe de travail au niveau national pour qu'enfin soient débattus à nouveau les sujets afférents à l'emploi et aux conditions de travail !

La venue au CPS Relais de Toulouse de M. CARDOT, responsable du Service des Relations avec le Public (SRP) à la Direction Générale, n'a fait que confirmer les inquiétudes relative à la suppression de la prime spécifiques CPS relative à la pénibilité de l'activité de centre d'appel, ainsi qu'aux contraintes horaires et en terme de congés induites par cette activité. Les personnels des CPS relais ont le statut des équipes de renfort. La fusion des statuts des équipes EDRA (ex DGI) et ERR / ERD (ex-DGCP) va s'accompagner d'un volet indemnitaire modifié pour les personnels qui y sont employés. Toutefois, la prime spécifique négociée à l'issue d'un conflit de 2008 dans l'ensemble des CPS, ne doit pas faire les frais du programme d'austérité décidé par le gouvernement et les différents ministères. Si l'on examine les statistiques d'activités, les conditions de travail dégradées par l'empilement des

